



Communiqué NAO de l'intersyndicale

Les syndicats CGT, FO, CFE-CGC AKKODIS sont unis pour dénoncer des NAO indignes.

Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) constituent un moment crucial dans la relation entre employeurs et salariés. Cependant, ces dernières années, une tendance semble émerger l'absence d'augmentation générale et le manque de partage des bénéfices.

Constat

- En 2023 le budget pour les augmentations était de 16M€, en 2024 la direction propose seulement 8,6M€ de qui se moque-t-on ?
- Les 10 plus hauts salaires MODIS ont été augmentés de 56% en 2022 (expertise CSE MODIS)
- Résultats meilleurs que l'année précédente : augmentation du CA > 7% Q3 (vidéo de M. Alexandre Viros image de droite),
- Pour la Direction 2023 a été une bonne année (vidéo des vœux 2024 de Yves-Marie Boissonnet)



Nos revendications

- Enveloppe globale > 5,8% de la masse salariale car taux IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) prévu pour 2023 ce qui correspond à $5,8\% \times 351M\text{€} = 20M\text{€}$, sources :
 - Chiffre IPCH fourni par la Direction dans un document daté du 27/11/2023,
 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/7649749>
- Augmentation générale indexée sur le taux d'inflation (hors tabac...), de 4,9% soit 17,2M€,
- La prise en compte de l'ancienneté qui valorise l'expérience et dont l'entreprise profite directement en majorant la valeur ajoutée du travail réalisé par une enveloppe de 2% soit 7M€,

Avant d'évaluer les sous-enveloppes pour les augmentations individuelles, qui par nature créent de l'iniquité salariale et de la discrimination professionnelle (interdites par le code du travail), nous demandons que la Direction s'engage à procéder à une étude indépendante sur les rémunérations et les primes, en se basant sur le travail réel des salariés. Cette demande est d'autant plus justifiée que :

- Les salariés de MODIS et d'AKKA viennent d'entreprises différentes regroupées depuis 2022,
- Qu'ils travaillent dans les mêmes équipes sans distinction (selon la Direction),
- Que la Direction refuse aux OS (Organisations Syndicales) l'accès à la base paie anonymisée sans chercher à discuter avec les OS comment garantir l'absence d'indiscrétion (convention)
- Que certains salariés qui se sentent discriminés ont déjà signalé leur situation

donc la base de comparaison légale doit se faire sur AKKODIS sur des salariés dont les postes sont de valeur égale.

En 2023, cette inflation galopante ajoute une pression supplémentaire sur les salariés, renforçant ainsi leur légitimité à réclamer des augmentations salariales.